



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – Remise aux normes de l'installation électrique pour la fourniture d'un Consuel – Nouveau compteur cabane de chasse – ARC ELEC

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition de l'entreprise ARC ELEC, en date du 28/02/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la remise aux normes de l'installation électrique pour la fourniture d'un Consuel et d'installer un nouveau compteur à la cabane de chasse de Charade de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ARC ELEC, sise 12 bis route de saint Genès 63122 BERZET, est retenue pour réaliser la remise aux normes de l'installation électrique pour la fourniture d'un Consuel et l'installation d'un nouveau compteur à la cabane de chasse de la Ville de Royat, pour un montant total de 1 529,61€ HT et de **1 835,53 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ARC ELEC
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 29/02/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.





ELECTRICITE - CLIMATISATION MAINTENANCE



Attestation de capacité sur les fluides frigorigènes n°2021-03-00052

12 Bis route de st Genès
63122 BERZET
Tél. : 04 73 34 25 17/06 73 86 05 14
E-mail : contact@arc-elec63.fr

Mairie de Royat
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT

DM 024-040

DEVIS n° 0000702

Adresse des travaux :

Maison de la chasse
Charade
63130 ROYAT

BERZET, le 28/02/2024

Objet du devis :

Travaux concernant la remise aux normes de l'installation électrique pour la fourniture d'un CONSUEL. *Nouveau compteur Cabane Chasse*

Désignation	U.	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
Travaux :					
<u>Mains d'oeuvre</u> : (2 techniciens) Dépose des installations obsolètes / Pose nouvelles installations / Mise à la terre de l'installation / Reprise du tableau électrique.	H	14,00	61,05	854,70	20,00
<u>Consuel</u> : Attestation de conformité pour mise en service ENEDIS	U	1,00	120,00	120,00	20,00
<u>Matériels</u> :					
LUCY 1200 LED IP66 4000 840ÁTWÁÁÁÁÁ	UN	4,00	60,80	243,20	20,00
Boîte de dérivation ou sortie de câbles Appareillage saillie complet - équipée d'un serre-câble et d'une barrette de connexion Nylbloc réutilisable pour conducteurs de 2,5mm ² - blanc RAL9003	UN	1,00	11,75	11,75	20,00
PIQUET DE TERRE NON ALLONGEABLE AVEC COSSE DE RACCORDEMENT REFERENCE D. ACIER GALVANISE. PROFIL TREFLE Ø16 MM, LONGUEUR 1M.	UN	1,00	3,48	3,48	20,00
RESI9 - INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL PEIGNABLE - TYPE AC - 63A A 30°C SELON EN/CEI 61008 - 1P + N - 30MA SELON EN/CEI 61008 - DIFFERENTIEL INSTANTANE - UE : 230 V CA 50 HZ - CE - NF - LARGEUR : 4 PAS DE 9 MM - BLANC RAL 9003 - IP20	UN	1,00	110,88	110,88	20,00
R2V 2X16 COUPE	ML	10,00	7,36	73,60	20,00
Goulotte de distribution non cloisonnable TA-E 80x40 1 compartiment blanche RAL9010, longueur de 2m (socle + couvercle)	ML	2,00	56,00	112,00	20,00
Sous-total Travaux :				1 529,61	

Total H.T.	1 529,61 €
T.V.A. 20,00 %	305,92 €
Total T.T.C.	1 835,53 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

- Ce devis gratuit est valable 1 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.



CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Acompte à la signature (30%) : 550,66 €
- Solde sur facture globale

POUR ACCEPTATION, PRIERE DE NOUS RETOURNER :

- 1 double de notre devis daté et signé

Règlement par VIREMENT

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet : <div style="text-align: center;">  ARC-ELEC 12 bis, route de St Genès 63122 BERZET 04 73 34 25 17 / 06 73 86 05 14 contact@arc-elec63.fr <small>S.A.S au capital de 1 000 € - RCS Clermont-Fd SIRET 829 478 098 00033 - APE 4321A N° TVA FR63 629 478 003</small> </div>	Date : Signature : BON POUR ACCORD <div style="text-align: center; font-size: 1.2em;"> 27 FEV. 2024 </div> <div style="text-align: right;">  </div> <p style="font-size: 0.8em;">précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"</p>

*Marcel AUBO,
Maire*

Visa finances